

ACCORD SUR LES LOGICIELS EN TANT QUE SERVICE**ENTRE :**

CORP. QUARTZX, société par actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 2030 boulevard Pie-IX, Suite 227, Montréal, Québec H1V 2C8, agissant pour son propre compte et pour le compte de ses filiales et sociétés affiliées, représentée par monsieur Francis Tétreault-Dupuis, Président, dûment autorisé aux présentes.

(ci-après dénommé "**QuartzX**")

ET : Le Client

Le « Client » désigne l'entité au nom de laquelle cet Accord est accepté ou, si cela ne s'applique pas, la personne physique qui accepte cet Accord.

Si vous (la personne qui accepte le présent Accord) acceptez le présent Accord au nom de votre employeur ou d'une autre entité, vous convenez que :

- (i) vous avez toute autorité légale pour lier votre employeur ou cette entité au présent Accord, et
- (ii) vous acceptez le présent Accord au nom de votre employeur ou d'une telle entité.

Si vous acceptez le présent Accord en utilisant une adresse électronique de votre employeur ou d'une autre entité, alors :

- (i) vous serez réputé représenter cette partie,
- (ii) votre acceptation du présent Accord lie votre employeur ou cette entité à ces conditions, et
- (iii) le terme "vous" ou " Client " dans le présent Accord se réfère à votre employeur ou à cette entité.

En cliquant sur les boutons "Agree", "Accept", "Purchase", "Make Payment", "Subscribe", "S'abonner", "J'accepte", "Je suis d'accord", "Payer", "Confirmer l'achat" (ou tout autre bouton ou case à cocher similaire) qui vous sont présentés au moment de passer une commande, de créer un compte, d'effectuer un achat, de télécharger des produits, ou en utilisant ou en accédant aux produits et/ou aux services, vous confirmez que vous êtes lié par le présent Accord.

Si vous ne souhaitez pas être lié par le présent Accord, ne cliquez pas sur "Agree", "Accept", "Purchase", "Make Payment", "Subscribe", "S'abonner", "J'accepte", "Je suis d'accord", "Payer", "Confirmer l'achat" (ou un bouton ou une case à cocher similaire), ne téléchargez pas les produits, n'utilisez pas les Produits et Services et n'y accédez pas.

Objet de l'Accord

Le présent Accord définit et régit les dispositions générales et particulières en vertu desquelles :

- (i) **QuartzX accorde au Client le droit d'utiliser les produits et services, et**
- (ii) **le Client accède aux produits et services et les utilise.**

Le présent Accord prend effet à la date de son acceptation par le Client ("date d'entrée en vigueur").

1. CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD

- (a) QuartzX mettra à la disposition du Client les services décrits dans les dispositions générales des présentes et les Dispositions Particulières fournies sur le site Internet public de QuartzX, le portail Client, le site Internet du processeur de paiement, le devis accepté ou le formulaire de commande soumis, qui sont incorporés dans le présent Accord par référence ("Dispositions Particulières") et sont collectivement désignés sous le nom d'"Accord".
- (b) Ces Dispositions Particulières définissent en outre les Produits et Services et leurs modalités d'abonnement, les modules, les caractéristiques, les licences, le nombre d'Utilisateurs autorisés, la tarification, les modalités de paiement, la monnaie de paiement, le mode de paiement, le délai de paiement, les pénalités et intérêts de retard, la durée du contrat, les conditions de renouvellement et peuvent inclure des services d'assistance supplémentaires et/ou des restrictions d'utilisation.
- (c) L'addendum sur le traitement des données ("DPA") et la politique d'assistance s'appliquent tous deux à l'utilisation par le Client des Produits et Services, ainsi qu'aux services d'assistance et de conseil connexes. Ils font partie du présent Accord et peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.quartz-x.com/legal>.
- (d) La version du Contrat applicable au Client est celle en vigueur le jour de l'acceptation par le Client, telle qu'éventuellement modifiée par la suite.
- (e) QuartzX peut modifier l'Accord et informera le Client de tout changement 30 jours avant son entrée en vigueur. Cette notification sera faite par écrit, par courrier électronique ou sur le site web.
- (f) Si le Client n'est pas d'accord avec une ou plusieurs modifications, il peut résilier l'Accord sans frais, mais reste redevable du paiement des frais au prorata jusqu'à la date de résiliation. Cette résiliation est le seul recours du Client.
- (g) Si QuartzX ne reçoit pas de demande de résiliation dans les 30 jours suivant la notification des modifications au Client, le Client est réputé avoir accepté ces changements.

2. CONDITIONS FINANCIÈRES, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION

- (a) Le Client s'engage à respecter les conditions financières prévues dans les Dispositions Particulières, afin d'utiliser et de maintenir l'accès aux Produits et Services de QuartzX.
- (b) Sauf indication contraire dans les Dispositions Particulières, les Produits et Services seront automatiquement renouvelés aux tarifs en vigueur de QuartzX pour : si la durée précédente du Client était inférieure à douze (12) mois, une autre durée d'une période égale à la durée précédente du Client, ou si l'équipe précédente du Client était de douze (12) mois ou plus, douze (12) mois.
- (c) QuartzX peut suspendre la fourniture des Produits et Services si un montant dû par le Client à QuartzX en vertu de l'Accord est en souffrance et que QuartzX a donné au Client un préavis d'au moins dix (10) jours.
- (d) Tous les frais et dépenses sont non remboursables, sauf disposition contraire du présent Accord.
- (e) Les frais et dépenses ne comprennent pas les taxes de vente, d'utilisation, la TPS, la TVA, les retenues à la source ou autres taxes ou prélèvements similaires qui s'appliquent aux commandes du Client. A l'exception des taxes sur le bénéfice net de QuartzX, le Client est responsable de ces taxes ou prélèvements et doit les payer, que QuartzX détaillera séparément, conformément à la facture applicable.
- (f) Dans la mesure où le Client est tenu de retenir des taxes sur les paiements effectués à QuartzX dans certaines juridictions, le Client doit fournir des documents valides qu'il reçoit de l'autorité fiscale dans ces juridictions confirmant le versement de la retenue. Cette documentation doit être fournie au moment du paiement de la facture applicable à QuartzX.

- (g) Si le Client demande à être exempté de toute taxe de vente, de TVA, de TPS ou de taxes similaires en vertu du présent Accord, le Client doit fournir à QuartzX un certificat d'exemption fiscale ou un numéro d'identification fiscale valide au moment de la commande, et après réception d'une preuve valide d'exemption, QuartzX n'inclura pas les taxes applicables sur la facture du Client concerné.
- (h) Le Client peut résilier le présent Accord moyennant un préavis pour quelque raison que ce soit. Le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement du fait de l'exercice de ses droits en vertu du présent article et tous les montants impayés pour les conditions alors en vigueur et toutes les périodes de service correspondantes deviendront exigibles et payables immédiatement après la résiliation.
- (i) Chaque partie peut résilier le présent Accord si l'autre partie : ne remédie pas à une violation substantielle du présent Accord (y compris un défaut de paiement des frais) dans les 30 jours suivant la notification, cesse ses activités sans successeur, ou se place sous la protection d'une procédure de faillite ou de liquidation, de mise sous séquestre, d'acte de fiducie, d'arrangement avec les créanciers, de concordat ou d'une procédure comparable, ou si une telle procédure est engagée contre cette partie et n'est pas rejetée dans un délai de 60 jours.
- (j) À l'expiration ou à la résiliation du présent Accord : les droits du Client d'utiliser les Produits et Services applicables cesseront, le Client doit immédiatement cesser d'accéder aux Produits et Services applicables. Suite à l'expiration ou à la résiliation, sauf interdiction légale, QuartzX supprimera les données du Client conformément à la documentation des Produits et Services accessible via les Produits et Services.
- (k) Les présentes sections survivent à l'expiration ou à la résiliation du présent Accord : 1, 2, 3, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

3. CONFIDENTIALITÉ

- (a) Les "Informations confidentielles" correspondent aux informations divulguées par une partie à l'autre dans le cadre du présent Accord et désignées par la partie divulgateurice comme étant exclusives ou confidentielles, ou qui devraient raisonnablement être considérées comme telles en raison de leur nature et des circonstances dans lesquelles elles ont été divulguées. Les informations confidentielles de QuartzX comprennent tout code source et toute information technique, métier ou de performance concernant les Produits et Services. Les informations confidentielles du Client comprennent les données et les supports du Client.
- (b) Sauf autorisation écrite expresse de la partie divulgateurice, la partie destinataire doit garder confidentielles les informations confidentielles de la partie divulgateurice et ne pas les divulguer à des tiers, sauf dans les cas autorisés par le présent Accord, et n'utiliser ces informations confidentielles que pour s'acquitter de ses obligations et exercer ses droits dans le cadre du présent Accord. La partie destinataire peut divulguer ces informations confidentielles à ses propres (ainsi qu'à ceux de ses affiliés) employés, agents, sous-traitants, consultants (y et autres représentants ayant un besoin légitime de les connaître (y compris, pour QuartzX, ses sous-traitants), à condition que la partie destinataire reste responsable du respect de la présente section (Confidentialité) et qu'ils soient liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que la présente section (Confidentialité).
- (c) Ces obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations dont la partie destinataire peut démontrer (i) qu'elles sont ou deviennent accessibles au public sans qu'il y ait faute de la partie destinataire, (ii) qu'elle connaissait ou possédait avant leur réception dans le cadre du présent Accord sans violation des obligations de confidentialité, (iii) qu'elle a reçues d'un tiers sans violation des obligations de confidentialité, ou (iv) qu'elle a développées indépendamment sans utiliser les informations confidentielles de la partie qui les a divulguées. La partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles si la loi, une citation à comparaître ou une décision de justice l'exige, à condition (si la loi le permet) d'en informer préalablement la partie divulgateurice et de coopérer, aux frais de la partie divulgateurice, à tout effort raisonnable visant à obtenir un traitement confidentiel.

- (d) L'utilisation ou la divulgation non autorisée d'informations confidentielles peut causer un préjudice substantiel pour lequel les dommages-intérêts seuls ne constituent pas un remède suffisant. Chaque partie peut demander une réparation équitable appropriée, en plus des autres recours disponibles, en cas de violation ou de violation anticipée de la présente section (Confidentialité).

4. UTILISATION ACCEPTABLE

- (a) QuartzX accordera au Client, sous réserve des dispositions du présent Accord, un droit non exclusif, non transférable et mondial d'utiliser les Produits et Services et de fournir au Client un compte qui pourra ensuite être utilisé par le Client pour créer des comptes nominatifs non partageables pour ses propres (ainsi que ceux de ses affiliés) dirigeants, employés, agents et sous-traitants (les "Utilisateurs").
- (b) Le Client est responsable du respect du présent contrat par ses Utilisateurs, de la sécurité de l'utilisation et de l'accès des Utilisateurs et de toutes les activités de ses Utilisateurs, y compris les commandes supplémentaires, les achats et l'activation des Produits et Services, ainsi que de la manière dont les Utilisateurs accèdent aux données du Client et les utilisent. Les Utilisateurs ne sont autorisés à utiliser et à accéder à leurs comptes que dans le cadre du travail qu'ils doivent effectuer pour le bénéfice interne du Client et conformément à la documentation des Produits et Services accessibles via les Produits et Services et aux Dispositions Particulières.
- (c) Sauf dans la mesure où cela est expressément autorisé par le présent Accord, le Client NE DOIT PAS louer, donner en crédit-bail, vendre, distribuer ou concéder en sous-licence les Produits et Services, ni les inclure dans une offre de service bureau ou d'externalisation, fournir l'accès aux Produits et Services à un tiers autre que les Utilisateurs, facturer à ses propres clients une redevance spécifique pour l'utilisation des Produits et Services, utiliser les Produits et Services pour développer un produit ou un service similaire ou concurrent, faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou chercher à accéder au code source ou aux API non publiques des Produits et Services, modifier les Produits et Services ou créer des œuvres dérivées des Produits et Services, interférer avec ou contourner les limites d'utilisation des Produits et Services ou des autres Dispositions Particulières et restrictions spécifiques, effectuer ou demander à toute autre personne d'effectuer des tests de charge ou des tests de pénétration sur les Produits et Services, supprimer/masquer ou modifier de quelque manière que ce soit tout avis de propriété ou autre avis ou attribution dans les Produits et Services, republier ou redistribuer tout contenu ou matériel mis à disposition par QuartzX, utiliser les Produits et Services et les services d'une manière illégale, illicite, frauduleuse ou préjudiciable ou en relation avec tout objectif ou activité illégale, illicite, frauduleuse ou préjudiciable.
- (d) L'utilisation des fonctionnalités identifiées comme "Preview" ou "Beta" ("Fonctionnalités Beta") est optionnelle, ne fait pas partie de la portée du Produit et des Services, et se fait aux risques et périls du Client et ne peut pas générer de responsabilité pour QuartzX. QuartzX se réserve le droit de retirer les fonctionnalités Beta et de ne pas offrir d'assistance pour leur utilisation, y compris de ne pas résoudre les problèmes liés à leur utilisation.

5. DONNÉES CLIENT

- (a) Le Client accorde par la présente à QuartzX une licence non exclusive pour copier, reproduire, stocker, distribuer, publier, exporter, adapter, éditer et traduire les données traitées par les Produits et Services (les "Données Client") dans la mesure raisonnablement nécessaire à l'exploitation des Produits et Services et à l'exécution des obligations de QuartzX et à l'exercice des droits de QuartzX en vertu de l'Accord. Le Client accorde également à QuartzX le droit d'accorder une sous-licence de ces droits à ses fournisseurs de services d'hébergement, de connectivité et de télécommunications, sous réserve de toute restriction expresse figurant ailleurs dans l'Accord.
- (b) Le Client garantit à QuartzX que les Données Client n'enfreindront pas les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits légaux de toute personne, et n'enfreindront pas les dispositions de toute loi, statut ou règlement dans toute juridiction et en vertu de toute loi applicable.

- (c) Sauf disposition contraire dans l'Accord, les Données Client seront localisées dans un ou plusieurs centres de données qui peuvent être situés de temps à autre dans l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique, au Canada et/ou au Royaume-Uni.
- (d) Le Client reste propriétaire de ses données. À l'exclusion de l'utilisation décrite aux paragraphes g) et h) de la présente section ("Utilisation des informations statistiques"), QuartzX s'interdit d'utiliser, de modifier, de céder ou de transférer à un tiers, en tout ou en partie, à titre onéreux ou non, les Données Client qui auraient été communiquées à QuartzX par le Client pour la mise en œuvre des Produits et Services, à des fins autres que celles de l'Accord. Le Client est seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, de l'exactitude et de la qualité de toutes les Données du Client.
- (e) À l'expiration ou à la résiliation de l'Accord, l'accès aux Produits et Services est retiré le dernier jour de l'Accord. Le Client doit, avant cette date, récupérer les Données Client en utilisant les fonctions des produits.
- (f) QuartzX commencera à supprimer les Données Client dans les soixante (60) jours suivant la date effective d'expiration ou de résiliation de l'Accord.
- (g) Si le Client fournit à QuartzX des idées, des commentaires et/ou des suggestions concernant les Produits et Services (le "Retour d'Expérience"), tous les droits de propriété intellectuelle sur le Retour d'Expérience, et tout ce qui est créé à la suite du Retour d'Expérience (y compris le nouveau matériel, les améliorations, les modifications ou les travaux dérivés), sont la propriété exclusive de QuartzX ; et QuartzX peut utiliser ou divulguer le Retour d'Expérience à n'importe quelle fin ; à condition que l'identité du client et les données le concernant soient rendues anonymes et non identifiées ou identifiables. Le présent paragraphe est établi en tenant compte du bénéfice mutuel du Feedback pour les Clients de QuartzX, c'est-à-dire que l'apport de Retour d'Expérience améliore la convivialité générale des Produits et Services, de sorte que le Client pourrait éventuellement bénéficier des améliorations provenant du Retour d'Expérience d'autres Clients de QuartzX.
- (h) Nonobstant les autres paragraphes de cette clause, le Client reconnaît et accepte que QuartzX puisse utiliser les données Client et les informations sur l'utilisation des Produits et Services pour générer des données statistiques et analytiques anonymes ("données analytiques") ; pour la recherche interne de QuartzX et à des fins de développement de produits et pour effectuer des analyses statistiques et identifier des tendances et des idées. Les droits de QuartzX en vertu du présent paragraphe survivront à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord pendant cinq (5) ans et le titre et tous les droits de propriété intellectuelle sur les données analytiques sont et restent la propriété de QuartzX.

6. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- (a) QuartzX mettra en œuvre les efforts commerciaux adéquats pour assurer la sécurité des composants techniques et logiques, des serveurs et des réseaux utilisés pour faire fonctionner les produits et les services et qui sont sous sa responsabilité et son contrôle. Le présent engagement doit être interprété comme assignant une obligation de moyens à QuartzX, en ce sens que si le Client choisit de tenir QuartzX pour responsable de toute violation du contrat liée au présent paragraphe, il ne suffira pas de prouver la violation contractuelle elle-même : le Client devra également apporter la preuve de la manière dont cette violation du contrat est survenue et pourquoi elle s'est produite sous la responsabilité de QuartzX.
- (b) Chaque partie notifie rapidement à l'autre partie tout fait susceptible de constituer une atteinte ou d'une atteinte à la sécurité physique ou logique de l'environnement de l'autre partie (par exemple, une tentative d'intrusion).
- (c) QuartzX informera le Client dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance de toute violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès accidentel ou illégal aux données du Client ("violation des données") transmises, stockées ou traitées d'une autre manière.

- (d) QuartzX fournira au Client, dans un délai raisonnable après la notification de la violation de données et dans la mesure du possible, les informations suivantes :
- les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées
 - les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés
 - décrire les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel
 - décrire les mesures prises ou proposées par QuartzX pour remédier à la violation de données, y compris, le cas échéant, les mesures visant à en atténuer les éventuels effets négatifs.

7. RECONNAISSANCE ET LIMITATIONS DE GARANTIE

- (a) Le Client reconnaît qu'un logiciel complexe n'est jamais totalement exempt de défauts, d'erreurs et de bogues ; et sous réserve des autres dispositions du présent Accord, QuartzX ne donne aucune garantie ou représentation que les Produits et Services seront totalement exempts de défauts, d'erreurs et de bogues. Les Produits et Services sont fournis en l'état et QuartzX ne donne aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, l'adéquation des Produits et Services à un usage particulier du Client.
- (b) Le Client reconnaît qu'un logiciel complexe n'est jamais totalement exempt de vulnérabilités en matière de sécurité et, sous réserve des autres dispositions du présent Accord, QuartzX ne garantit pas que les Produits et Services seront entièrement sécurisés.
- (c) Le Client reconnaît que les Produits et Services sont conçus pour être compatibles uniquement avec ces logiciels et ces systèmes : pour les fonctionnalités accessibles sur le web, au maximum une version majeure du navigateur en retard pour Google Chrome et Microsoft Edge et pour les systèmes d'exploitation mobiles, au maximum une version majeure en retard pour iOS et Android. QuartzX ne garantit pas que les Produits et Services seront compatibles avec d'autres logiciels ou systèmes.
- (d) Le Client reconnaît que QuartzX ne fournira aucun conseil juridique, financier, comptable, fiscal, en gestion des risques, en audit, en contrôle interne/permanent, en cybersécurité et en détection des fraudes dans le cadre de l'Accord ou en relation avec les Produits et Services ; et, sauf dans la mesure où cela est expressément prévu dans l'Accord, QuartzX ne garantit pas que les Produits et Services ou l'utilisation des Produits et Services par le Client ne donneront pas lieu à une responsabilité juridique de la part du Client ou de toute autre personne.
- (e) QuartzX mettra en oeuvre les efforts commerciaux adéquats pour maintenir la disponibilité et la sécurité des Produits et Services pour le Client à la passerelle entre l'internet public et le réseau du fournisseur de services d'hébergement pour les Produits et Services, mais ne garantit pas une disponibilité à 100%. QuartzX exploite les Produits et Services sur la base du meilleur effort possible et les temps d'arrêt complets/partiels ne donnent au Client aucun droit à la responsabilité et/ou à la compensation pour de tels temps d'arrêt.
- (f) Pour éviter toute ambiguïté, les temps d'arrêt causés directement ou indirectement par l'un des éléments suivants ne seront pas considérés comme une violation du présent contrat : un cas de force majeure, une panne ou une défaillance de l'internet ou de tout réseau public de télécommunications, une panne ou une défaillance des systèmes ou réseaux informatiques sous le contrôle du Client, un temps d'arrêt par des fournisseurs tiers de services en nuage, IaaS, PaaS ou IDaaS, toute violation du présent contrat par le Client, ou une maintenance programmée effectuée conformément au présent contrat.

8. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

- (a) Aucune disposition du présent Accord n'est applicable en ce qui a trait à :
- limiter ou exclure toute responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels résultant d'une négligence
 - limiter ou exclure toute responsabilité en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse
 - limiter toute responsabilité d'une manière qui n'est pas autorisée par le droit applicable ; ou

- exclure toute responsabilité qui ne peut être exclue en vertu du droit applicable.
- (b) Les limitations et exclusions de responsabilité énoncées dans le présent paragraphe et ailleurs dans le présent Accord :
- sont soumis aux dispositions du point a) ; et
 - régissent toutes les responsabilités découlant de l'Accord ou liées à l'objet de l'Accord, y compris les responsabilités contractuelles, délictuelles (y compris la négligence) et pour manquement à une obligation légale, sauf dans la mesure où l'Accord en dispose expressément autrement.
- (c) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie des pertes résultant : d'un cas de force majeure.
- (d) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie de toute perte de profits ou d'économies anticipées.
- (e) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie de toute perte de revenus ou de recettes.
- (f) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie de toute perte d'utilisation ou de production.
- (g) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie de toute perte d'activité, de contrat ou d'opportunité.
- (h) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie de la perte ou de l'altération de toute donnée, base de données ou logiciel, étant entendu que le présent paragraphe ne protège QuartzX que si QuartzX a pleinement respecté ses obligations au titre des paragraphes 6 (c) et 6 (d).
- (i) Aucune des parties n'est responsable envers l'autre partie des pertes ou dommages spéciaux, indirects ou consécutifs.
- (j) La responsabilité globale de chaque partie envers l'autre partie en vertu de l'Accord ne doit pas dépasser le montant total payé par le Client à QuartzX en vertu de l'Accord au cours de la période de 12 mois précédant le début de l'événement ou des événements, à l'exclusion des services d'assistance et de conseil.

9. CAS DE FORCE MAJEURE

- (a) Si un cas de force majeure entraîne un manquement ou un retard dans l'exécution par l'une ou l'autre des parties d'une obligation au titre de l'Accord, autre qu'une obligation de paiement, cette obligation sera suspendue pendant la durée du cas de force majeure.
- (b) La partie qui a connaissance d'un cas de force majeure entraînant, ou susceptible d'entraîner, un manquement ou un retard dans l'exécution par cette partie d'une obligation au titre de l'Accord, doit :
- notifier rapidement l'autre partie ; et
 - informer l'autre partie de la durée estimée de cette défaillance ou de ce retard.
- (c) Une partie dont l'exécution de ses obligations au titre de l'Accord est affectée par un cas de force majeure doit prendre des mesures raisonnables pour atténuer les effets de ce cas de force majeure.

10. SOUS-TRAITANCE

- (a) Sous réserve de toute restriction expresse figurant ailleurs dans l'Accord, QuartzX peut sous-traiter toute obligation au titre de l'Accord tout en restant responsable vis-à-vis du Client de l'exécution des obligations sous-traitées, à condition que tous les sous-traitants soient soumis aux obligations énoncées dans l'Accord.

11. RECRUTEMENT

- (a) Sans l'Accord écrit préalable de QuartzX, le Client ne doit pas embaucher un représentant de QuartzX pendant une période de douze (12) mois après la date de fin du présent Accord. Si un recruteur tiers devait solliciter un représentant sans avoir été spécifiquement invité à le faire par le Client pendant la durée de l'Accord ou dans les douze (12) mois suivant sa date de fin, le Client devra obtenir l'Accord écrit préalable de QuartzX pour retenir les services du et/ou embaucher le représentant.

12. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

- (a) Le Client autorise QuartzX à citer son nom et à utiliser et/ou reproduire son logo comme référence commerciale dans les documents commerciaux et/ou sur son site web.

13. AFFECTATION

- (a) Le Client ne peut céder ou transférer aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord ou d'une commande sans l'Accord écrit préalable de QuartzX. Toutefois, le Client peut céder l'intégralité du présent Accord à son successeur à la suite d'une fusion, d'une acquisition ou d'une vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs ou des titres avec droit de vote du Client, à condition que le Client fournisse à QuartzX une notification écrite rapide de la cession et que le cessionnaire accepte par écrit d'assumer toutes les obligations du Client en vertu du présent Accord et se conforme aux exigences de QuartzX en matière de procédure et de documentation pour donner effet à la cession. QuartzX peut céder ses droits et obligations en vertu du présent Accord (en tout ou en partie) sans le consentement du Client.

14. FACTURES, AVIS ET DEMANDES DE PAIEMENT

- (a) Aux fins du présent Accord, toute notification requise en vertu du présent Accord doit être adressée à legal@quartz-x.com, par l'intermédiaire d'un ticket ouvert sur le portail de service à la clientèle de QuartzX ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

CORP. QUARTZX, 2030 boulevard Pie-IX, Suite 227, Montréal, Québec H1V 2C8

15. CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD ET MODIFICATIONS

- (a) Il est convenu que le présent Accord, tant en ce qui concerne les dispositions générales que les Dispositions Particulières et tout amendement signé par les parties, ainsi que les politiques et addendums cités en référence, représente l'intégralité de l'Accord des parties en ce qui concerne les questions traitées dans le présent Accord, et qu'il n'existe aucune entente ni aucun Accord, verbal ou autre, entre les parties, à l'exception de ce qui est expressément prévu dans le présent Accord. Le présent Accord ne peut être modifié ou amendé qu'avec le consentement écrit des parties au présent Accord. Il est convenu que le présent Accord et tout amendement signé par les parties représentent l'intégralité de l'Accord des parties au présent Accord en ce qui concerne les questions traitées dans le présent Accord, et qu'il n'existe aucune entente ou aucun Accord, verbal ou autre, entre les parties, à l'exception de ce qui est expressément énoncé dans le présent Accord. Le présent Accord ne peut être modifié ou amendé qu'avec le consentement écrit des parties au présent Accord. Si une disposition du présent Accord est jugée invalide, illégale ou inapplicable, elle sera limitée au minimum nécessaire pour que le reste de l'Accord reste en vigueur.

16. DROIT APPLICABLE

- (a) Le présent Accord sera interprété conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Les parties conviennent par la présente que les tribunaux du district judiciaire de Montréal, province de Québec, ont compétence exclusive pour résoudre toute controverse ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant de ou liée au présent Accord ou à sa violation.

17. RENONCIATION

- (a) Aucune renonciation à un terme, à une disposition ou à une condition du présent Accord, que ce soit par la conduite ou autrement, dans un ou plusieurs cas, ne sera considérée ou interprétée comme une renonciation ultérieure ou continue à ce terme, à cette disposition ou à cette condition, ou à tout autre terme, disposition ou condition du présent Accord.